

LETTRE DU GROUPE James COMBIER DE LA LIBRE PENSÉE DE SAUMUR

James COMBIER - 1842-1917 - Libre-penseur et maire de Saumur

29 janv. 2008 - N° 40

Pour nous contacter : Douspis G.

- 3 , Rue de la Motte 49730 VARENNES/Loire
- 02 41 51 73 79
- Georges.Douspis@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2008 Quelques réflexions...

A la suite des trois discours du chanoine de Saint Jean de Latran (Rome, Riyad et Paris) qui ont défrayé la chronique en ce mois de janvier 2008, il n'était pas dépourvu d'intérêt de se pencher sur quelques articles publiés ici et là dans la presse en réaction aux laïus élyséens.

Nous avons retenu les déclarations de deux personnages médiatiques, dignes représentants de l'intelligentsia parisienne, maîtres à penser d'une certaine gauche: l'ex-guévariste, mais toujours boy-scout révolutionnaire Régis Debray, et l'éminent sociologue de la laïcité, professeur à l'EPHE, et « protestant » qui « ne s'en cache pas », Jean Baubérot. Aux propos de ces deux penseurs considérables nous avons cru bon d'ajouter les réflexions d'un troisième, beaucoup plus discret, mais bien connu du monde enseignant, le président de la MGEN, qui, du fait de la place qu'il occupe, se trouve, plus qu'un autre peut-être confronté aux problèmes de la laïcité.

Mais d'abord, à tout seigneur, tout honneur, Régis Debray :

« *Un Etat libre des Eglises, comme en France, filie de sainte Geneviève et de Diderot. Après d'heureux aperçus sur le considérable apport du christianisme, le discours du Latran a dérivé vers une falsification de notre état civil.[...]*

Il y a loin de l'enseignement laïque du fait religieux, que j'avais recommandé¹, que l'Assemblée nationale a approuvé, à ce détournement dévot du fait laïque. Notre propos n'était pas d'humilier l'institut pour vanter l'imam ou le pasteur. [...]

Faut-il, parce que le Grand Occident succède au Grand Orient, réduire le gouvernement à une administration, la scène nationale à un music-hall et la foi religieuse au statut de pourvoyeuse d'espérance aux désespérés ? Après l'opium des misérables, l'alibi des richards ? Les vrais croyants méritent mieux. »²

Trop loin ! trop vite ! trop fort !

Pour notre cher Régis, (à qui on n'a pas encore proposé de ministère !), Sarkozy exagère un peu. N'y aurait-il pas une solution intermédiaire ? Quelque chose comme un grain de religion pour une once de république ? Ou encore, un zeste de dévotion pour un doigt de matérialisme ? Enfin quoi, un équilibre harmonieux entre la transcendance et le trivial quotidien ? un « juste milieu » entre sœur Emmanuelle ou mère Thérèse et le top model ou la chanteuse de charme, si vous voyez de quoi je veux parler ?

De la religion, il en faut, mais une bonne petite religion bien de chez nous, un mélange de civisme et de fraternité, sainte Geneviève embrassant Diderot...

¹ Petite auto-publicité gratuite, induite, déplacée et sournoise de l'écrivain mal vendu qui espère ainsi inciter le lecteur à acheter le titre précédent !

² Le Monde 24/01/08

C'est cela la pensée progressiste de Régis Debray, qui rejoint celle du protestant Baubérot pour qui « *le progrès scientifique et technique peut être porteur de mort* », comme le démontrent « *les deux guerres mondiales et les totalitarismes.* »³ - Puisqu'on vous dit que c'est « *le progrès* » qui est responsable! - Comme son compère, il considère que Sarkozy va trop loin et qu'il serait souhaitable que le « *président de la République ès qualités [insiste] sur la pluralité des espérances : certaines se réfèrent à des religions, d'autres à d'autres options philosophiques.* » précisant : « *Ce n'est pas le constat que je mets en question, mais c'est une réponse néocléricale à ce constat qui privilégie des espérances religieuses sur d'autres espérances, au lieu de laisser la question ouverte et de dire que c'est à chaque citoyen de choisir librement ce qu'il croit et ce qu'il espère.* »⁴

Bref, là aussi c'est une conception qui relève d'un pseudo-rationalisme de petit-bourgeois roublard mais complètement dépassé par les évolutions de la situation politique actuelle, situation, par contre, parfaitement appréhendée par Ratzinger dont ils feraient bien de lire et relire la dernière encyclique. Ils en sont à gémir sur un prétendu âge d'or révolu, un temps (qui n'a jamais existé au demeurant), où le politique et le religieux vivaient en bonne harmonie dans le cadre d'une bonne petite loi de 1905 bien aménagée et bien comprise, celle des crédits Barangé, par exemple, le tout dans une société idéale qui n'a jamais existé, elle non plus, une société qui « *n'est pas simplement un ensemble d'individus qui ont des intérêts communs, mais aussi un ensemble de personnes qui partagent des valeurs communes.* » Nostalgie ! Nostalgie !

Baubérot, comme Debray, rêve que Diderot partage la couche de Sainte Geneviève. Hélas pour eux, ce n'est pas tout à fait la réalité. Notre société n'est pas un ensemble de citoyens « *qui ont des intérêts communs et qui partagent des valeurs communes.* ».

C'est une société de classes, comme le rappelle fort justement Ratzinger, et de classes qui s'affrontent, parfois avec une grande violence. Et les déclarations de Sarkozy ne sont pas celles d'un imbécile qui exagère, qui commet une bêtise, une erreur, pire une faute. Ce sont celles d'un homme politique représentant les intérêts du Capital et qui tire les conséquences politiques de cette analyse des forces en présence.

Cependant, ces médiocres, qui voient leurs « valeurs » malmenées par les grands commis du Capital international et leur allié au Vatican, ne laissent pas d'apporter leur petite pierre à leur édifice de destruction des acquis républicains. Ainsi Baubérot rendant hommage à son alter ego déclare, à propos de l'enseignement de l'histoire des principales religions dans les écoles: « *Effectivement, c'est une idée qui existe depuis plusieurs années. Je rappelle qu'en 2002 Régis Debray avait rédigé un rapport en ce sens, à la fin du gouvernement de Lionel Jospin.* »⁵

« *Et on souhaiterait que le ministère de l'éducation nationale donne plus de moyens à l'Institut européen des sciences des religions, qui est chargé de former des enseignants dans ce sens.* » Il n'y a, sans doute, pas assez de fonds publics attribués aux diverses Eglises ! Et il a l'audace d'ajouter : « *Il ne faudrait pas que les propos de Nicolas Sarkozy discréditent cette belle idée* » comme si, tandis qu'ils graissent la corde, la brutalité d'un Sarkozy qui tente d'étrangler la laïcité, risquait de porter préjudice à leur petit métier...

Et de conclure en renvoyant dos à dos tous ces extrémistes : « *Il y a là un défi lancé par Nicolas Sarkozy aux laïques, car les laïques ne doivent pas répondre à un discours des racines par un autre discours des racines. Et la façon dont certains sacralisent la référence aux Lumières est également une façon passiste de voir les choses.* »

Ainsi, pour ce grand professeur de morale sinon de sociologie, la faute est bien partagée, et les laïcards sont tout aussi responsables de la triste situation actuelle, eux qui sont un peu trop attachés à l'héritage des Diderot, Voltaire, Rousseau, d'Holbach, d'Alembert pour ne citer que les plus connus.

Quant aux positions développées par le président de la MGEN, qui consacre son éditorial de la revue : Valeurs mutualistes, à la même question, bien qu'un peu moins contestables que celles des Debray-Baubérot, elles sont bien discutables aussi quand il réduit à « *la soutane, la tonsure et la thèse*

³ Interview de Jean Baubérot - Le Monde-fr - Article publié le 21/01/08

⁴ Ibid

⁵ Ibid

sur Thomas d'Aquin » un Combes que l'on connaît plutôt comme un laïque intransigeant, et qu'il affirme par exemple, parlant de lui et de Jaurès : « *Tous deux transcendaient cette spiritualité en religion civile républicaine* » Si ! Si !

Triste défense de la laïcité que celle qui se réduit à battre en retraite en revendiquant la part « *d'aspiration spirituelle* » des promoteurs de la loi de 1905. Navrante défense de la laïcité que celle qui amène le Président de la MGEN à prétendre que les laïques ne sont pas si méchants que cela et qu'il y a bien du « *curé* » en eux. Pitoyable défense de la laïcité, que celle d'un instituteur laïque tout prêt à s'excuser d'être laïque et d'être instituteur ! Combat d'arrière-garde, au mieux, de quelqu'un battu d'avance qui vient faire amende honorable sur le terrain de l'adversaire.

En fait, les déclarations des Debray, Baubérot et Laxalt relèvent d'une même conception politique qui voudrait nous faire croire, contre toute évidence, qu'une coexistence pacifique est possible entre les tenants de la laïcité et les représentants des Eglises et de leurs alliés politiques⁶. Et cela, alors même que les coups pleuvent sur la laïcité, conséquence directe d'une situation créée par des impératifs économiques qui nécessitent de liquider tous les acquis républicains pour mieux pressurer la classe sociale productrice des richesses et espérer maintenir le taux de profit.

C'est désarmer les laïques que de procéder ainsi.

Face aux collaborateurs avoués comme Debray et Baubérot et les défaitistes comme Laxalt, il ne reste plus guère que la Libre Pensée pour défendre une conception non équivoque de la laïcité.



Informations internationales :

- **Turquie:** Ercan Yavuz, journaliste au quotidien en anglais : Today's Zaman⁷, nous apprend qu'un accord est intervenu entre le Parti du développement (AK Party) au pouvoir et le MHP, parti pour un mouvement nationaliste (opposition) : Cet accord vise à lever l'interdiction du port du voile à l'université. Et comme le paradis islamiste est pavé de bonnes intentions, la décision est fondée sur un amendement hautement progressiste de l'article 42 de la Constitution, lequel spécifiait : *"Personne ne peut être privé de son droit au savoir et à l'éducation"*. Cet article deviendrait : *"Personne ne peut être privé de son droit à une éducation supérieure à cause de sa tenue"*. Et le tour est joué ! Une fois de plus, c'est au nom du progrès et de l'égalité qu'on revient plus d'un siècle en arrière et qu'on instaure une mesure discriminatoire affectant la moitié de l'humanité. Il suffisait d'y penser.

- **Italie:** Heureusement il n'y a pas que de mauvaises nouvelles. La presse, en France, ne fut pas très prolixe en ce qui concerne l'information suivante⁸: Le pape a dû annuler sa visite à la plus grande université italienne, la Sapienza, où il avait été invité à s'exprimer à l'inauguration de l'année académique. Au nom de la laïcité, 67 enseignants du département de physique ont jugé cette invitation « *incongrue* ». Puis des groupes d'étudiants ont pris le relais et organisé « *une semaine anticléricale* » dans les locaux de l'université!

On notera que l'ex-gouvernement de gauche (Prodi) a apporté à la quasi unanimité son soutien à... Ratzinger et condamné « *l'intolérance des contestataires* ». Seul le ministre des universités a pris leur défense. (Qui parlait de collusion entre le pouvoir politique et le Vatican ?)



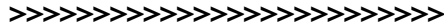
Vous trouverez en pièces jointes deux textes du national :

- **Un appel aux organisations laïques, à l'occasion de la visite du pape en France.**
- **Une lettre aux parlementaires leur demandant de ne pas voter la révision de la Constitution permettant le vote du Traité constitutionnel européen par le congrès (réunion des deux assemblées). Signez-la, faites-la signer autour de vous et renvoyez-la moi avant la fin de la semaine.**

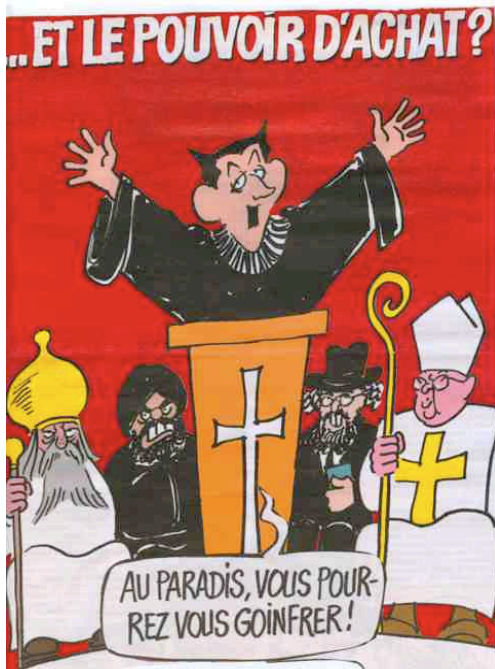
⁶ Voir plus bas : Informations internationales – Italie.

⁷ Today's Zaman – 25/01/2008

⁸ Lemonde.fr avec AFP 20/01/2008



Merci à nos amis, C. Guilbert qui, “pour se faire pardonner”, nous a communiqué un magnifique dessin, et JP Baron qui a relevé dans la presse locale un entrefilet un rien felleux concernant James Combier:



Un liquoriste anticlérical

Créée il y a un siècle et demi, la distillerie saumuroise Combier s’était distinguée de ses nombreux concurrents par son esprit social. Et Jean-Baptiste Combier, ardent républicain, avait réussi à mettre la liqueur à la portée de toutes les bourses. Son fils James, brillant homme d’affaires, ayant été élu maire de Saumur, prit, pour première décision d’interdire les processions religieuses. Son anticléricalisme s’affichait même dans sa distillerie au point qu’il contraignait les ouvrières à travailler le dimanche pour les empêcher d’aller à la messe !

Courrier de l’Ouest 19/01/08

A propos du Courrier de l’Ouest, il convient de préciser que nous lui avons fait parvenir, il y a de cela plusieurs années, un article sur James Combier. Cet article n’a jamais été publié... Sans doute n’était-il pas exactement dans la ligne éditoriale du journal, comme cet entrefilet.



Enfin, ultimes remarques, mais qui ont leur intérêt :

- La cotisation reste fixée à 62 euros, abonnement à La Raison compris. Que les retardataires bondissent sur leur carnet et fasse parvenir rapidement leur chèque à notre trésorier, Dany Rosier, 1, rue des Fondis – 49400 SAUMUR.
- La prochaine réunion se fera sous la forme d’un repas à l’occasion du “vendredi dit saint”, ou la semaine suivante selon vos désirs.
- Et peut-être...

**Appel aux organisations laïques
en France, en Europe et dans le monde
qui se réclament du principe de séparation des Églises et de l'État**

A l'occasion de la visite du pape en France

Les organisations signataires de cet appel - Fédération nationale de la Libre pensée, Ligue de l'enseignement, Union rationaliste - sont membres français de l'IHEU (International Humanist and Ethical Union/ Union Internationale Humaniste et Laïque). Cette organisation non gouvernementale a été fondée à Amsterdam en 1952. Son premier président fut Julian Huxley. Elle rassemble une centaine d'organisations membres dans le monde entier. Elle est accréditée auprès de l'ONU, de l'UNICEF, de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe...

Ces organisations françaises, membres de l'IHEU, souhaitent réaffirmer les principes laïques à l'occasion de l'annonce de la visite du pape Benoît XVI en France, vers le 31 mai 2008, à l'invitation de la Conférence des évêques de France. Cette visite a pour but de « célébrer le 150^e anniversaire de la première apparition de la Vierge à Bernadette Soubirous dans la grotte de Lourdes ».

La loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes. La liberté de circulation des idées et des personnes est également inaliénable. Nous tenons à réaffirmer ces principes fondamentaux.

La loi de 1905 précise que « *La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte* ». En conséquence, les manifestations culturelles accompagnant le voyage du pape ne pourront recevoir de financement public. Les frais inhérents aux déplacements et à l'accueil d'une personnalité publique internationale sont d'une autre nature.

Pour le mouvement laïque français, européen et international, cette visite repose toutefois sur une ambiguïté relative au statut du pape, à la fois chef de l'Etat de la Cité du Vatican et chef religieux.

Au-delà même de la visite du pape, il nous apparaît important de réaffirmer ces principes. Dans ce but les organisations françaises membres de l'IHEU proposent à toutes les organisations laïques d'organiser ensemble une initiative laïque internationale à Paris le dimanche 1^{er} juin 2008, sur ces trois revendications.

- ***Contre le financement public des activités culturelles !***
- ***Pour la laïcité en Europe !***
- ***Pour la séparation des États et des religions !***

Signataires :

- Fédération nationale de la Libre Pensée française
- Ligue française de l'Enseignement
- Union Rationaliste

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tel : 0146342150 - Fax : 0146342184 - Courriel : »Libre.Pensee@wanadoo.fr «

Lettre ouverte aux Parlementaires

Madame, Monsieur le Parlementaire

Le 4 février 2008, le Président de la République réunira les députés et les sénateurs en Congrès à Versailles pour faire approuver la modification constitutionnelle afin de permettre la ratification du Traité constitutionnel européen qui devrait régir désormais la vie des citoyens dans l'Union européenne.

Cette modification constitutionnelle, si vous êtes respectueux de la volonté du peuple, vous ne la voterez pas.

Parce qu'en mai et juin 2005, les peuples néerlandais et français, consultés par referendum, ont dit NON au Traité européen. Ils ont dit NON pour des motifs que des sociologues, des spécialistes de science politique ont analysés et qui sont très divers, mais qui tiennent tous aux acquis démocratiques et sociaux, valeurs essentielles de ces peuples, valeurs qu'ils ne veulent pas perdre parce qu'elles sont le fondement de leur identité.

Le peuple français, à 55%, s'est prononcé à l'inverse de ce qui lui était demandé. Dès lors que le peuple a répondu NON par referendum, il est inacceptable, car antidémocratique, que l'acceptation d'un nouveau traité se fasse par la voie parlementaire, puisque c'est priver le corps entier des citoyens de son libre suffrage universel. D'autant qu'il apparaît clairement que le nouveau Traité constitutionnel européen est identique, quant au fond, à l'ancien projet.

Il convient de souligner les contradictions de cette procédure. Tout d'abord, l'article 89 de la constitution stipule : « *Le projet ou la proposition de révision doit être voté par les deux assemblées en termes identiques. La révision est définitive après avoir été approuvée par referendum ; Toutefois, le projet de révision n'est pas présenté au referendum lorsque le Président de la République décide de le soumettre au Parlement convoqué en Congrès...* ». La voie ordinaire pour réviser la constitution est le referendum, la révision par le Congrès est l'exception. Pourquoi choisir l'exception dans une affaire contestée qui concerne tous les citoyens ?

Ensuite, comment comprendre qu'il faille obligatoirement un referendum pour l'adhésion d'un Etat à l'Union européenne (Article 88-7) et que le gouvernement puisse décider de passer outre pour le traité constitutionnel qui « *constitue* » l'Union européenne ? Il faut un referendum pour y adhérer mais il ne faut pas de referendum pour la constituer ? C'est l'incohérence la plus totale.

Enfin, l'établissement d'un texte aussi important qu'une Constitution a toujours nécessité la réunion d'une Assemblée constituante, où les représentants du peuple débattent des meilleures institutions possibles pour leur pays. À l'inverse, ce traité constitutionnel est l'œuvre de technocrates, dont on voudrait nous faire croire qu'ils sont indépendants des pouvoirs économiques, financiers, religieux.

On vous demande alors d'approuver un texte prêt à penser, prêt à voter sur lequel vous n'avez pas débattu. Les citoyens ne sont-ils pas en droit de se demander si leurs représentants sont bien pris au sérieux et s'ils servent à autre chose qu'à approuver servilement des décisions prises par d'autres. Or, les Élus doivent respecter les citoyens comme ceux-ci respectent leurs Élus. Et qu'ils n'oublient pas qu'ils ont été élus pour représenter le peuple et que le peuple a dit NON.

Pour la majorité des Français, la laïcité est le gage du respect de la liberté de conscience. Ils savent ce que leur ont coûté dans le passé les querelles et les guerres religieuses. Ils savent que leurs aînés ont eu la sagesse, en 1905, de séparer les Églises de l'État. Parce qu'ils sont partisans inconditionnels de cette séparation qui garantit la laïcité institutionnelle, ils n'ont pas accepté l'article I-52 de l'ancien traité constitutionnel européen. Ils n'acceptent pas l'article 16-C du nouveau traité qui maintiendra tous les privilèges antidémocratiques des Églises en Europe.

Parce que l'union libre des peuples en Europe ne peut se concevoir que dans la paix, la liberté, la démocratie et la laïcité, il est indispensable que les peuples aient la parole pour décider librement de leur avenir et pour qu'à nouveau « *le bonheur soit une idée neuve en Europe* » (Saint-Just).

Pour toutes ces raisons, que la Fédération nationale de la Libre Pensée vous demande, au nom du respect intangible de la démocratie, de la République et de la laïcité, de ne pas voter la modification de la constitution. Si plus des 2/5èmes de la représentation nationale refusent d'entériner ce traité, alors cela ouvrira la porte au recours au referendum pour donner la parole au peuple. Il s'agit là de votre pleine et entière responsabilité d'Elu(e) représentant les citoyennes et les citoyens.

Recevez, Madame, Monsieur le Parlementaire, l'expression de notre profond attachement à la démocratie.

Paris le 13 janvier 2008